



## Site Natura 2000 « Lac Bleu-Léviste »

### **Compte-rendu du Comité de suivi n° 6 du 22 juin 2011**

**Lieu :** Salle municipale de GEU (Hautes-Pyrénées)

**Objet de la réunion :**

- rendre compte auprès des membres du comité du pilotage et de suivi du Site Natura 2000 « Lac Bleu-Léviste » de l'avancée des actions menées depuis le dernier comité de suivi de décembre 2010
- recueillir leurs réactions sur ces actions

**Les personnes présentes :**

La liste des personnes présentes et excusées et l'organisme qu'elles représentent, est présentée à la fin de ce compte-rendu.

<b>Ordre du jour</b>
----------------------

**Evaluation des incidences en site Natura 2000**

- Parution de la liste locale des activités soumises à évaluation des incidences en Hautes-Pyrénées

**Foncier**

- Ajustement des limites du site

**Pastoralisme**

- Elaboration de mesures agro-environnementales territorialisée sur GP Villelongue et GP Artzain (fiche action complémentaire « gestion intégrée des habitats et des estives sur l'ensemble du site »)

**Accueil et information du public**

- Signalétique d'information : recherche d'un maître d'ouvrage unique pour conception et installation de 4 panneaux d'information sur thèmes Natura 2000 à Villelongue, Chèze/Saligos et Chiroulet

**Questions diverses**

- Ouverture partiels de zones de landes à rhododendrons par chasseurs,
- Présentation des panneaux d'informations réalisés dans le cadre de l'exposition itinérante Natura 2000 en Vallées de Gaves.

<b>Déroulement de la réunion</b>
----------------------------------

Mot d'accueil et ouverture de la réunion par J.C Casterot, maire de Geu et président du Comité de suivi du site Natura 2000 « Lac Bleu-Léviste ».

J.C Casterot fait part de la liste des personnes excusées à cette réunion. Il remercie les personnes présentes pour l'intérêt qu'elles portent à la vie de ce territoire, notamment sur les thèmes du pastoralisme qui est la marque de ce site.

Présentation de l'ordre du jour par JC Castérot qui propose à l'animateur d'exposer les thèmes inscrits

Les débats et remarques suscités par la présentation des ces thèmes sont rapportés ci-dessous :

## **Evaluation des incidences en site Natura 2000**

### **- Parution de la liste locale des activités soumises à évaluation des incidences (EI) en Hautes-Pyrénées**

L'animateur expose les items extraits de la liste locale qui sont susceptibles d'être liées aux sites ZSC (Zone spéciale de conservation) régis par la directive Habitats en zone Pyrénées. Le site Natura 2000 « Lac Bleu-Léviste fait partie de cette catégorie.

Les activités sont présentées selon 2 critères :

➤ Soumises à évaluation des incidences dans le périmètre du site.

- Manif. sportives et concentrations >1500 personnes
- Travaux, actions, ouvrages, installations pour entretiens, aménagement cours d'eau, canaux, lacs... et leurs accès

▪ Ouvrages de production énergie solaire installés au sol si W crête <3KW et hauteur max 1.80 m, si W crête entre 3 et 250 KW et toute hauteur

- Projet de boisement
- Travaux RTM et DFCI suite à arrêtés des collectivités territoriales
- Aménagements des pistes de ski et des équipements annexes (remontées...)
- Travaux d'infrastructure liés aux pistes de ski

➤ Soumises à évaluation des incidences dans le périmètre du site et en dehors du périmètre

- Zone de développement éolien
- Installation soumise à autorisation de production d'électricité > 4,5 MW
- Travaux d'entretien et grosses réparations des concessions hydrauliques
- Introduction d'espèces exogènes en milieu naturel soumises au C. Env. (L 411-3)

La question de l'obligation d'une EI pour les panneaux photovoltaïques installés sur le toit des cabanes pastorales avait été posée lors du dernier Copils de décembre 2010. Interrogé à ce sujet, M. Casteix (DDT) précise que leur installation est effectivement soumise à évaluation des incidences. Un document diffusé par la DDT précisera le cadre de cette obligation. Il informe toutefois que cette obligation n'est pas rétroactive.

\* JL. Pambrun souhaite des précisions sur la délimitation des périmètres soumis à EI

\* M. Castex : Il n'y a pas de périmètre défini. L'impact est apprécié en fonction de la nature de l'action. Il revient au porteur de l'action d'estimer si cet impact reste limité au site ou en dépasse le cadre.

\* Raymond Mengelle souhaite obtenir des précisions sur la notion d'espèces exogènes dont l'introduction doit être soumise à EI

\* M. Castex répond que le terme d'espèce exogène s'applique à une espèce présente en dehors de son aire de répartition naturelle.

## **Foncier**

### **- Ajustement des limites du site**

L'animateur précise que les limites du site Natura 2000 ont été légèrement ajustées suite à l'utilisation d'un nouveau système de projection cartographique. Cette utilisation a permis de positionner avec précision le périmètre du site sur des limites naturelles (ravins, ruisseaux, crêtes...) et d'en déterminer la surface exacte. Cette surface passe de 6960 ha avec l'ancienne projection à 6958 ha actuellement.

\* M. Bauvais demande si les propriétaires privés ont été informés de l'intégration de leurs parcelles à la création du site.

\*J.C Casterot propose que ce point soit vérifié par l'animateur en lien avec la DDT.

## **Pastoralisme**

### **- Elaboration de mesures agro-environnementales territorialisée (MAEt) sur GP Villelongue et GP Artzain (fiche action complémentaire « gestion intégrée des habitats et des estives sur l'ensemble du site »**

Ce thème est présenté par A. Sallent, animatrice pastorale au CRPGE qui rappelle la problématique principale rencontrée sur certaines estives du site : la préservation sur le long terme de la qualité des habitats par une gestion équilibrée des effectifs et du pâturage.

Deux MAEt sont proposées aux gestionnaires de l'estive de Villelongue et de l'estive du Plaà de Chèze. Ces mesures permettront de conforter l'activité pastorale, de répartir différemment la pression pastorale et de renforcer localement les niveaux de chargement actuels sur certains quartiers.

A. Sallent rappelle que ces MAEt sont constitués d'une mesure socle, équivalente à la PHAE, à laquelle s'ajoutent deux engagements unitaires. L'un (H09) porte sur les effectifs et le chargement moyen, la répartition temporelle ou spatiale de la charge et sur le mode de conduite. Le second (H01) est lié à l'enregistrement des interventions et pratiques.

Sur l'estive de Villelongue le diagnostic établi lors de l'élaboration du Document d'objectifs fait apparaître une bonne utilisation du domaine pastoral sur les zones accessibles aux bovins et note une problématique sur les zones accidentées : pâturage insuffisant avec une progression des landes et des pelouses à faible valeur pastorale..

La MAEt proposée aux gestionnaires de cette estive vise à renforcer le parcours sur les secteurs ciblés en modifiant les pratiques pastorales.

\* J. F. Lapeyre présente l'estive de Villelongue et les effectifs des cheptels transhumants bovins et ovins.

\* C. Quessette précise que cette MAEt va permettre de revoir les circuits de pâturage et notamment faire pacager le plus tôt possible en saison le haut de Yéous pour éviter le développement du brachypode.

\* M. Bauvais pose la question de savoir si le parcours va suffire à limiter la fermeture des milieux.

\* C. Brau Nogué du CBPMP précise que la volonté première est au moins de conserver les milieux tels qu'ils se présentent actuellement.

\* J. C. Castérot apprécie l'aspect positif de ces mesures car elles permettent de fixer les acteurs sur le terrain. La PHAE avait déjà permis l'accueil de nombreux transhumants.

Sur l'estive du Plaà de Chèze, le diagnostic établi à l'élaboration du Document d'objectifs fait apparaître des contraintes liées aux handicaps naturels (éloignement, pente, accès délicats) et une progression des landes sur certains versants.

La MAEt proposée vise à modifier les pratiques pastorales pour une meilleure conservation des habitats dans ce secteur. Après discussion avec les éleveurs, le parcours des animaux sera réorienté sur des zones cibles.

L'animateur Natura 2000 rappelle que ces mesures sont en relation avec le Projet agro-environnemental élaboré début 2011 et avec la fiche d'action complémentaire « gestion intégrée des habitats et des estives sur l'ensemble du site » présentée au dernier comité de pilotage et approuvée par arrêté préfectoral en date du 17 mars 2011.

## **Action Accueil et information du public:**

### **- Signalétique d'information : recherche d'un maître d'ouvrage unique pour la conception et l'installation de 4 panneaux d'information sur thèmes Natura 2000 à Villelongue, Chèze/Saligos et Chiroulet**

L'animateur rappelle que cette action s'inscrit dans la fiche d'action « Gestion de l'accueil et de l'information du public sur le site et ses interrelations avec les autres activités humaines s'exerçant sur le site » Elle consiste à élaborer et installer 4 panneaux d'informations sur la thématique Natura 2000 sur les sites Villelongue, Chèze/Saligos et Chiroulet.

La désignation d'un maître d'ouvrage unique facilitera grandement la gestion de la partie administrative du dossier. Le coût estimé de cette opération s'élevant à 13000€ ht.

\* J. C. Castérot comprend l'intérêt de cette maîtrise d'ouvrage unique mais insiste sur le fait que le relais de trésorerie assuré par le maître d'ouvrage entre le paiement des factures aux prestataires et la réception de la subvention est lourd, voire impossible, à supporter par les petites structures telles que la CS Houscau.

Une discussion générale s'instaure durant laquelle plusieurs solutions à ce problème de maîtrise d'ouvrage unique sont discutées. M. Adisson et M. Castex de la DDT proposent une maîtrise d'ouvrage déléguée à la CS Houscau selon le schéma suivant :

- ▶ **Les 4 communes** mandatent par convention la CS Houscau pour assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée.
  - ▶ Elles s'engagent à lui verser au fur et à mesure de l'avancement du projet, les sommes permettant le règlement des prestataires.
  - ▶ Elles participent en collaboration avec la CS Houscau à la réalisation du projet dans ses phases administratives et techniques
  - ▶ Elles reçoivent de la CS Houscau le remboursement des avances au fur et à mesure de la réception par la CS du versement des financements liés à l'avancement du projet.
- 
- ▶ **La CS Houscau**, maître d'ouvrage délégué, porte le projet.
  - ▶ Elle sollicite et perçoit les financements correspondants
  - ▶ Elle assure la réalisation administrative et technique du projet en collaboration avec les communes mandantes.
  - ▶ Elle paie les prestataires grâce aux avances reçues de ces communes.
  - ▶ Elle reverse aux communes leurs participations lors des versements partiels et définitifs des financements.

Cette solution est retenue par les membres du Comité de pilotage. Elle sera soumise à l'approbation de la CS Houscau et à celles des maires des communes concernées.

#### **Questions diverses**

##### **- Ouverture partielle de zones de landes à rhododendrons par chasseurs,**

J. C. Castérot fait part du souhait de la société de chasse de Beaucens-Artalens de **broyer partiellement des landes à rhododendrons** afin d'améliorer le biotope du grand tétras. Cette action entre dans le cadre du projet transfrontalier « Gallipyr » qui a pour but d'améliorer le suivi et la gestion des espèces galliformes de montagne.

Ce broyage est lié à l'action spécifique axée sur le grand tétras qui consiste à mettre en place une gestion forestière et à réaliser des travaux d'aménagement pour favoriser les habitats sur des zones à fort enjeu.

\* R. Mengelle précise que ces travaux se feraient sur le site, en lisière est du bois d'Isaby. La société de chasse a donc souhaité prendre l'attache du président du site pour pouvoir tenir compte des éventuelles modalités spécifiques à Natura 2000. De tels travaux ont déjà été pratiqués sur le Cabalirros en site Natura 2000.

Les représentants de la DDT n'expriment pas d'objections d'ordre administratif à cette action.

\* C. Brau-Nogué, pour le CBPMP, précise que la lande à rhododendrons est un habitat d'intérêt communautaire qui présente donc une valeur réelle au titre de la biodiversité. Des actions d'ouverture de la lande peuvent être envisagées dans des objectifs précis : maintien de mosaïques facilitant le parcours des animaux, inversion de la dynamique de la lande à rhododendron au profit de pelouses à nard ou à gispet.

A l'issue de cet échange, il est convenu que la demande de société de chasse de Beaucens-Artalens, cadrée par le projet « Gallipyr » peut être acceptée. Il est demandé au président de la Société de chasse de formaliser sa demande par un document adressé au président du Comité de pilotage en précisant le lieu, la surface concernée les techniques mises en œuvre et la date de réalisation.

##### **- Présentation des panneaux d'informations réalisés dans le cadre de l'exposition itinérante Natura 2000 en vallées de Gaves.**

L'animateur informe que la réalisation des 14 panneaux d'information propres à chaque site et des 7 panneaux sur des thèmes plus généraux associés à la thématique Natura 2000 est terminée.

Il présente les deux panneaux exposés dans la salle de réunion, l'un spécifique au site Natura 2000 « Lac Bleu-Léviste », le second décrivant les milieux et habitats naturels rencontrés dans les vallées des Gaves.

L'ensemble de ces panneaux a été réalisé par les animateurs des 14 sites Natura 2000 des Vallées des Gaves en liaison avec les présidents de ces sites et les partenaires techniques associés. Le SMDRA (Syndicat Mixte pour le Développement Rural de l'Arrondissement d'Argelès-Gazost) a assuré la maîtrise d'ouvrage de cette action. Ces panneaux sont destinés à être exposés ensemble ou séparément dans les mairies, collectivités, écoles, structures d'accueil touristique, etc... Ils sont déposés dans les locaux du SMDRA à Lourdes et peuvent être réservés sur le site [valleesdesgaves.n2000.fr](http://valleesdesgaves.n2000.fr)

### Clôture de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé, JL CASTEROT remercie l'ensemble des participants pour leur présence et la richesse des échanges. Il y voit, avec satisfaction, tout l'intérêt porté par de nombreuses personnes à la vie des territoires de montagne

Il clôt la réunion à 23h30.

Rédaction : Vincent PONTOIS - ONF  
Animateur Natura 2000

Vu : Jean-Louis CASTEROT  
Président du Comité de pilotage et de suivi  
Le 11 août 2011

### Listes des personnes présentes

Prénom Nom	Organisme	Prénom Nom	Organisme
Jean Cl. CASTEROT	Pdt CS Houscau et Copils	Claude VIELLE	Mairie de Beaucens
Michel CASTEX	DDT 65	Beranrd CATALAN	Délégué St Pastous
Michel BAUVAIS	Pdt Société de chasse de Villelongue	Céline QUESSETTE	Conseillère municipale Villelongue
Jean-Louis PAMBRUN	Maire d'Ayros-Arbouix	Catherine BRAU-NOGUE	CBNPMP
Paulette BEAUPERE	MNP	Raymond MENGELLE	Pdt Société chasse Beaucens-Artalens, délégué mairie d'Artalens
Alain COSTE	Pdt Société de chasse de Boô-Silhen	Marc ADISSON	DDT65
Anne SALLENT	GIP-CRPGE	Elsa BOUTHIER	GIP-CRPGE
Jean-François LAPEYRE	Pdt GP Villelongue	Vincent PONTOIS	ONF Animateur Natura2000

### Liste des personnes excusées

Prénom Nom	Organisme	Prénom Nom	Organisme
Chantal ROBIN-RODRIGUO	Député des Hautes-Pyrénées	Eric DUFAURE	Préfecture des Hautes-Pyrénées
Georges AZAVANT	Conseiller général	François SASSUS	Directeur ONF Hautes-Pyrénées
Jérôme COY	ONF Vallées des gaves	Marcel PRIEU	Maire de Pouzac

### Les sigles utilisés

<p><b>CBNPMP</b> : Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées  <b>Copils</b> : Comité de pilotage et de suivi  <b>GIP-CRPGE</b> : Centre de Ressources sur le Pastoralisme et la Gestion de l'Espace  <b>CS</b> : Commission syndicale</p>	<p><b>DDT</b> : Direction Départementale des Territoires  <b>GP</b> : Groupement pastoral  <b>MNP</b> : Nature Midi-Pyrénées  <b>ONF</b> : Office National de Forêts</p>
---	--